



Édito – L'écotaxe, une bêtise borlooesque

Inventée par le gouvernement précédent, l'écotaxe à la française est une imbécillité environnementale. Bien entendu, tout le monde sait que cet impôt n'aura aucune incidence sur le bon état de la planète. Comme l'a rappelé Jean-Paul Bigard, le président du syndicat des entreprises françaises des viandes, « l'absurdité de l'écotaxe, c'est qu'il n'y a pas d'alternative au transport routier pour les animaux vivants collectés dans les fermes, ni pour les produits frais ou surgelés à livrer sous température dirigée ». Ce n'est donc pas en ajoutant une taxe qu'on diminuera les émissions de gaz à effet de serre – si tel est vraiment l'objectif.

En réalité, le terme « éco » a simplement été accolé à celui de « taxe » afin de rendre la ponction moins amère, à un moment où l'ancien président Nicolas Sarkozy et son ami Jean-Louis Borloo fantasmaient encore sur l'idéologie verte. Cette petite erreur de casting a coûté bien cher à l'ex-président. Et elle explique en grande partie le malaise de l'opposition sur ce dossier. Jean-François Copé a beau essayer de rattraper le coup en expliquant aujourd'hui que ce dispositif avait été imaginé « pour financer la création d'équipements » et que « sa mise en œuvre, en période de croissance économique, aurait eu du sens », il n'est pas très crédible.

Car l'écotaxe est également une aberration économique. Comme l'a admis à sa manière José Bové, lors d'un entretien sur BFM le 22 octobre dernier, « l'écotaxe est une bonne chose... mais uniquement sur le principe ». Dans la réalité en revanche, c'est une tout autre histoire. D'abord, son coût de collecte est démesuré (environ 27%, contre 8% en Allemagne, pays qui propose aux routiers un réseau d'autoroutes gratuites). Ensuite, elle ajoute une charge supplémentaire aux entreprises créatrices de biens physiques et donc de richesses, non pas en fonction de leur valeur mais de leur poids et de leur volume. Enfin, elle est discriminatoire envers les petites productions locales. Ce qui n'est pas le cas en Allemagne, où elle n'est exigible que pour les poids lourds à partir de 12 tonnes, et non 3,5 tonnes comme c'est le cas en France. Résultat, outre-Rhin, deux-tiers des camions assujettis à la taxe poids lourds sont étrangers.

Le patron de la FNSEA, Xavier Beulin, a donc eu bien raison de ne pas se satisfaire des « adaptations » proposées par les ministres de l'Économie, Pierre Moscovici, et de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, mais d'exiger l'ajournement pur et simple d'une taxe qui incarne l'écologie punitive.

Et il a été entendu. Le 29 octobre, à l'issue de la réunion à Maignon, Jean-Marc Ayrault a annoncé « la suspension de la mise en œuvre de l'écotaxe » sur tout le territoire français. Certes, le Premier ministre a tenu à préciser que cette suspension ne signifiait pas suppression. « L'écotaxe doit être corrigée, mais elle doit être mise en œuvre, car elle est nécessaire », a-t-il insisté. Ce n'est pourtant pas l'avis de Christian Troadec, maire divers gauche de Carhaix-Plouguer, qui estime qu'« une connerie sous un gouvernement de droite reste une connerie sous un gouvernement de gauche ». Le plus raisonnable serait donc de la ranger au musée des bêtises borlooques.

■ Gil Rivière-Wekstein

pesticides

La pomme pourrie de Générations Futures

Le 7 octobre dernier, l'association Générations Futures a révélé une bien étrange histoire concernant un conflit entre une ouvrière agricole et son employeur, un arboriculteur du Limousin. Les charges décrites dans le communiqué de presse sont lourdes. Le patron aurait « refusé [à son employée] de mettre à sa disposition des moyens de protection » lors des épandages de pesticides. Pire, il lui aurait imposé des pratiques « sans aucun respect des règles d'utilisation [des produits concernés] ». Son local phytosanitaire ne serait pas aux normes, ni sécurisé, et l'arboriculteur ne tiendrait pas à jour ses cahiers d'épandage, « restés vierges toute l'année ». Toujours selon l'association anti-pesticides, l'ouvrière agricole aurait alerté son employeur à plusieurs reprises sur ses manquements et ses obligations. Sans résultat. Estimant sa santé menacée, elle a donc porté plainte.

Trois jours après la publication de Générations Futures, l'histoire a été diffusée au travers d'un reportage signé Cécile Descubes, journaliste à France 3 Région. Militante avérée, Cécile Descubes a déjà réalisé plus de quinze reportages à charge contre l'arboriculture limousine au cours des trois dernières années. →

→ Exhibant son arrêt de travail pour « inhalation de pesticides », Sorina, la plaignante, devient donc sa vedette d'un jour. L'affaire, présentée de manière bien tendancieuse, suscite une vive émotion au sein du parti de Cécile Dufлот. Dans un communiqué de presse daté du 13 octobre, Europe-Écologie-Les Verts s'emballe devant ce témoignage « poignant d'une femme qui risque sa vie pour travailler », et se déclare « horrifié sur les pratiques décrites [sic] ». De son côté, la Confédération paysanne dénonce un comportement « rendu possible par les discours tenus par le lobby industriel et par certains distributeurs, tendant à nier les risques liés à l'utilisation des pesticides ». « L'agriculteur a donc exposé, en toute connaissance de cause, son employée, en ne fournissant pas d'équipement de protection, en l'obligeant à travailler sans respect du délai légal avant retour sur la parcelle traitée », s'insurge le syndicat, qui exige que le responsable soit « traduit en justice pour mise en danger de la vie d'autrui ». Bref, d'un côté une victime, une pauvre femme, de surcroît d'origine étrangère, qui ose enfin briser la loi du silence ; de l'autre, un exploitant agricole peu soucieux du respect de ses employés, et présenté comme un véritable malfrat. Vision totalement binaire des faits, qui ne résiste pas à un examen un tant soit peu sérieux.

Diffamer plutôt qu'enquêter

Ces procureurs autoproclamés ont-ils vérifié les faits avant de porter de telles accusations ? Ont-ils au minimum contacté l'agriculteur incriminé afin d'écouter sa version des faits ? Connaissaient-ils vraiment l'histoire de Sorina, cette ouvrière agricole d'origine roumaine qui suscite une telle sympathie ? Et quid de la présomption d'innocence pour l'exploitant agricole, déjà jugé coupable alors même qu'il n'a pas encore reçu copie de la plainte ? Bien entendu, aucune de ces précautions n'a été prise par François Veillerette, le patron de Générations Futures, ni par ses amis. Comme le commente Daniel Sauvaitre, président de l'Association Nationale Pommes Poires,

« ces pêcheurs d'apocalypse qui ne demandent qu'à croire ont dû adorer cette histoire tant elle apporte de l'eau idéalement polluée à leur moulin à prières diaboliques ». C'est pourquoi ils ont lâché la meute, profitant de cette trop belle occasion pour diffamer, non pas un homme, mais à travers lui, toute une profession ! « L'organisme qui fournissait les pesticides à cet agriculteur aurait tenté de dissimuler les manquements de son client », accuse ainsi la Conf', tandis que Générations Futures suggère que de telles pratiques sont « courantes, et connues ».

La guerre de sape des vallées limousines

Facile. Trop facile. Car que diraient François Veillerette et ses sponsors – Distriborg, Biocoop, Botanic et Léa Nature – si la presse accusait en bloc toute la filière bio de fraude au motif qu'une AMAP de Genas, Moins et Bourgoin, a livré des légumes certifiés bio sur la base d'un faux certificat, présenté par son maraîcher-fournisseur ? Cette arnaque, qui a fait la une de la presse rhônalpine en septembre 2011¹, n'a curieusement suscité aucune réaction de la part de Générations Futures. Simple cas isolé, rétorqueront certains. Certes. Comme celui des 11 millions d'œufs bio vendus de juin 2008 à avril 2010 sous une appellation française, alors qu'ils provenaient d'Italie²... Là aussi, le silence a été de mise. Et pour rester dans le cadre limousin, la succursale locale de Générations Futures, Allassac ONGF, semble parfaitement s'accommoder du fait qu'un de ses responsables, un agriculteur, a fourni des pêches conventionnelles transformées ensuite par une productrice en confiture de pêches... bio³ ! Ni vu, ni connu, Cécile Descubes, qui couvre la région, n'ira pas enquêter. Elle semble se contenter des pièces à charge que lui fournit Fabrice Micouraud, l'ancien président d'Allassac ONGF et par ailleurs administrateur de Générations Futures.

Depuis des années, ce militant anti-pesticides mène une véritable guerre de sape contre les arboriculteurs de la région. Faute de résultats,

il s'en prend désormais à « l'inertie des pouvoirs publics⁴ ». Or, toutes ses actions n'ont abouti qu'au développement d'un climat nauséabond dans les paisibles vallées limousines. « L'exaspération est à son comble », témoigne Daniel Sauvaitre. D'autant plus que Fabrice Micouraud, le véritable chef d'orchestre de la plainte de l'ouvrière agricole, livre aux médias une version bien unilatérale des faits. Sa cible du moment a déjà fait l'objet de trois contrôles par les services administratifs (Draf et Inspection du travail), qui n'ont rien trouvé de particulier à lui reprocher si ce n'est de ne pas maintenir son local phyto fermé à clé en permanence et d'y entreposer des bidons vides non rangés. Bref, pas vraiment de quoi l'accuser de mettre la vie d'autrui en danger...

« La réalité concrète des pratiques de cet arboriculteur ne correspond en rien à la description calomnieuse et calamiteuse qui en est faite par Générations Futures », affirme Laurent Rougerie, responsable de l'Association Pommes du Limousin, qui a mené sa propre enquête. « En ce qui concerne le conflit entre la salariée roumaine et son employeur, la suite apportera sans doute des éclairages complémentaires bien utiles », poursuit-il. Car l'histoire de Sorina – qui a obtenu, grâce à cet arboriculteur et sa famille, un toit, du travail en bonne et due forme, une école pour ses deux enfants, ainsi qu'une aide précieuse lors de son hospitalisation suite aux graves violences conjugales qu'elle a subies en 2008, et enfin, après le suicide de son mari⁵ – est en réalité complexe et dramatique. Elle est étrangère aux questions de pesticides. François Veillerette et ses amis auraient mieux fait de creuser la question avant de se précipiter dans une ignoble instrumentalisation d'un cas de misère sociale et humaine. ●

Notes :

1. www.leprogres.fr/rhone/2011/08/09/arnaque-aux-legumes-bio-le-maraicher-avait-un-faux-certificat
2. www.lsa-conso.fr/tromperie-sur-les-oeufs-cocorette,140283
3. <http://safransourceblanche.over-blog.com/archive/2010-08/>
4. <http://limousin.france3.fr/2013/06/18/demission-du-president-de-l-association-anti-pesticides-de-coreze-fabrice-micouraud-272835.html>
5. Entretien avec Sorina, le 28 octobre 2013.



élevage

Le loup, la bergère et l'écologiste

Depuis sa réapparition sur le territoire français, le loup provoque une vive controverse. En nombre sans cesse croissant, ses victimes se comptent aujourd'hui par milliers.

« *Le loup est revenu* », titre Anne Vallaeys, ancienne journaliste à *Libération*, dans un remarquable ouvrage récemment paru chez Fayard. « *Symbole d'une nature reconquise pour ses partisans, cauchemar pour les gardiens de troupeaux, la réapparition du prédateur divise dans les alpages* », constate l'auteure. Anne Vallaeys aurait également pu mentionner les plaines champenoises. Car il y a bien longtemps que le loup n'est plus présent dans le seul parc du Mercantour, cette « *île montagnaise* » qui s'étend sur plus de 68 000 hectares, au nord de Nice. Depuis le 25 mai dernier, un loup s'acharne sur un troupeau de 230 têtes de brebis à Lignolle-Château, petite commune de l'Aube située à moins de 200 kilomètres de Paris. Le carnivore est déjà passé à

l'acte seize fois, déplore le propriétaire du cheptel, Bernard Piot. Même constat pour la famille Boucley, dont le troupeau de brebis se répartit sur les communes de Nully, Blumeray et Ville-sur-Terre, en Haute-Marne. C'est le 22 juin 2013 que leur quotidien a basculé. Ce jour-là, Jean-Paul, le père, revient en catastrophe à la bergerie. « *Dans les prés, des brebis gisent, dépecées et éventrées. Certaines se traînent avec difficulté, deux côtes ou le gigot rongés. Beaucoup ont des morsures à la gorge, là où le prédateur les attrape. Bilan : 6 brebis moribondes et 17 blessées* », relate Audrey Garric, journaliste au *Monde*. « *On a passé deux jours à les recoudre et faire des constats. C'est très dur psychologiquement. Maintenant, on a peur tous les matins* », poursuit

Michèle Boucley. En l'espace de trois mois, son cheptel de 1 300 bêtes a subi non moins de huit attaques. « *Nos élevages ne sont pas adaptés à l'arrivée du loup. On n'est plus au temps du beau-père où il y avait un berger qui rentrait les moutons le soir* », reconnaît la bergère. Surtout dans les alpages où les bergers salariés ont à leur charge des troupeaux de plusieurs centaines de bêtes.

L'impossible cohabitation

Pour cette famille, la cohabitation entre le loup et l'activité d'éleveur n'est pas possible. Un constat partagé par une trentaine de députés UMP signataires d'un projet de loi visant à autoriser l'abattage de loups dans les zones de protection renforcée. « *Aussi longtemps*

Le loup est-il un loup pour l'homme ?

Dans l'imaginaire collectif, la symbolique du loup oscille entre le rôle du protecteur (*Le livre de la jungle* de Rudyard Kipling) et celui d'un animal cruel et tueur (*Le petit Chaperon rouge* de Grimm). Néanmoins, pendant de nombreux siècles, le loup a fait partie des prédateurs les plus redoutés des campagnes. Ainsi, l'historien Jean-Marc Moriceau a recensé en France, entre le début de la guerre de Cent Ans et la fin de celle de 1914-1918, plus de 3000 attaques du prédateur sur l'homme.

«*Afin de ne pas voir leur projet de réintroduction du loup mis en cause, certains ont pourtant tenté d'entretenir la légende d'un loup inoffensif*», note la naturaliste Lynda Brook. Les conditions d'attaque seraient selon eux très différentes par rapport à autrefois. Bien moins nombreux qu'aux siècles précédents, les loups ne sont plus affamés, il n'y a pas de loups enragés et les enfants ne gardent plus les troupeaux.

«*Tout cela est juste. En revanche, tout est mis en œuvre pour habituer le loup à la présence de l'homme. Paradoxalement, plus on investit pour protéger les troupeaux, plus le loup reste longtemps à observer, à guetter, et il finit par déjouer tous les obstacles*», poursuit Lynda Brook. C'est précisé-

ment cette «habituation» à l'homme qui entraîne aujourd'hui une augmentation évidente du taux d'agressions.

Certes, certaines, cocasses, se terminent avec plus de peur que de mal. Ainsi, le 8 juin 2013, Tim Bartlett, un mécanicien canadien qui traversait en moto les Rocky Mountains, a été littéralement poursuivi par un loup gris. Il a immortalisé l'évènement grâce à son appareil photo. À peine un mois plus tard, le 7 juillet, un groupe de cyclistes qui traversaient l'Alaska à vélo ont également été attaqués par un loup. Ils ont été sauvés grâce à l'intervention des propriétaires d'un camping-car, qui leur ont apporté protection.

D'autres personnes ont malheureusement eu beaucoup moins de chance. Comme Kenton Carnegie, un étudiant en géologie de 22 ans, qui était parti pour une courte marche dans le nord du Canada. Tué le 8 novembre 2005, son corps a été traîné par les loups sur plus de 50m. Quant à Candice Berner, une jeune femme de 32 ans qui faisait son jogging le 8 mars 2010 sur une route située à 2 km de son village de Chignik Lake, en Alaska, elle s'est fait pourchasser, traîner, tuer et dévorer par une meute de loups sauvages. ●

que le loup conservera son statut d'espèce protégée sur l'ensemble du territoire, son expansion démographique sera incompatible avec la pérennité de notre filière agricole d'élevage», indique le texte déposé le 10 octobre dernier à l'Assemblée nationale. Pour une fois, ces élus peuvent compter sur le soutien de José Bové, qui postule que «le loup et l'élevage bio ne sont pas compatibles». «L'Inra d'Avignon a montré qu'il n'y avait pas de compatibilité possible entre la protection du loup et l'élevage extensif. Les protections imposées aux éleveurs sont inefficaces», affirme le député européen. Il lui reste juste à convaincre ses amis écologistes, et en particulier le sénateur Jean-Vincent Placé, pour qui «le retour du loup dans nos territoires est une bonne nouvelle, car cela reflète un enrichissement de la biodiversité». «Prenons un exemple. Le loup, prédateur naturel qui capture ses proies naturelles, empêche la concentration des grands ongulés sauvages qui compromettent la régénération naturelle de la forêt et les jeunes plantations. Il élimine les individus faibles ou malades, empêchant la propagation des

maladies, et élimine les chiens errants», explique le sénateur écologiste, qui est persuadé que «la "peur du loup" qui a accompagné notre enfance s'est probablement transformée chez les adultes que nous sommes en crainte disproportionnée au regard du danger et des dégâts réels occasionnés par le loup». Il est vrai que ces prédateurs ne sont pas encore vraiment légion dans l'Essonne...

Un super-prédateur aux portes de la capitale

«Réapparus en France en 1992, après avoir été massivement chassés et empoisonnés, les loups sont aujourd'hui présents dans 24 départements», explique Éric Marboutin, responsable des études sur les loups et les lynx à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Certains d'entre eux se sont sédentarisés, essentiellement dans les Alpes, les Pyrénées-Orientales, la Lozère et le sud du massif vosgien, tandis que d'autres, solitaires, ont été aperçus en Aveyron, dans le Gers, l'Aube et la Haute-Marne. Toujours selon les spécialistes, au moins 250 loups seraient

présents en France, pour une population mondiale estimée entre 200000 et 400000 individus. Autrement dit, l'espèce *Canis lupus* n'a pas vraiment besoin du territoire français pour assurer sa survie... «Le loup est un super-prédateur : il n'a pas de concurrence avec d'autres espèces. Néanmoins, la croissance actuelle de cette population ne se situe pas à son maximum biologique : avec des paramètres de survie et de fécondité au maximum théorique, le taux de croissance peut atteindre 40%», poursuit Éric Marboutin. Au XVIII^e siècle, «il y avait des loups partout en France, y compris près de Paris, dans les forêts de Rambouillet, de Versailles ou en Sologne», rappelle-t-il. Rien d'étonnant donc d'en retrouver aux portes de la capitale, tant sa progression géographique semble inéluctable. Tout comme sa progression numérique, qui suit un rythme de +20% par an en raison des multiples facteurs favorables à sa diffusion, que ce soit le grand nombre de forêts, l'abondance et la diversité de la nourriture, et bien entendu, son statut d'espèce protégée. Alors qu'on n'en recensait qu'une poignée il y

a vingt ans, on n'en connaît pas vraiment le nombre exact aujourd'hui. Pourtant, d'importants moyens ont été déployés pour les suivre à la trace. Treize mille indices bruts ont ainsi été collectés grâce au zèle des membres du Réseau Loup. Depuis 2004, ils ont permis l'analyse de 2700 échantillons d'urine, de poils et de fèces. Les « *technocrates de l'écologie* » seraient-ils débordés par leur chou-chou ? Pire, se seraient-ils trompés « *par incompetence et par méconnaissance* », comme le suggère Éric Conan, journaliste à *Marianne* ? Incompétence, certes. Mais pas uniquement...

Depuis bien longtemps, le loup a fait l'objet de très nombreuses études. Par conséquent, sa capacité à traverser d'immenses espaces n'est un secret pour personne. Ce carnivore taillé pour la course et doté d'une plasticité hors pair s'est ainsi répandu à travers les siècles dans les toundras, les taïgas de Sibérie, les déserts arabiques, les pentes de moyenne montagne, les forêts de plaine, les garrigues et les maquis méditerranéens. D'une constitution robuste, cet infatigable coureur de fond peut franchir 100 kilomètres en une seule nuit, « *surgissant où l'on ne l'attend pas* ».

« *Le pistage d'un loup équipé d'un collier GPS près de Parme, en 2004, a permis, neuf mois durant, de suivre son cheminement depuis les contreforts des Apennins. Passant routes et autoroutes à maintes reprises, ce loup té-*

moins approcha le littoral méditerranéen près de Rapallo, avant de poursuivre sa divagation dans les plaines et les collines de Mondovi, pour se diriger enfin vers la France par le Pesio, le col de Turini. Cet individu solitaire regagna l'Italie ensuite, bouclant un parcours d'un millier de kilomètres », témoigne Anne Vallaeys. Il n'est donc pas surprenant qu'une fois réapparu en France, le loup ne se soit pas installé précisément dans une zone protégée et gérée par les fonctionnaires de l'ONCFS ! « *Méprisant les frontières assignées, Canis lupus se moque bien des limites administratives du parc* », ironise l'auteure. Tout comme il se gausse du « rapport Bracque », fruit des réflexions d'un inspecteur général de l'Agriculture, qui suggérait une découpe de l'arc alpin

en deux territoires. Le premier, dit de « refuge », aurait englobé les parcs du Mercantour et du Queyras, reliés l'un à l'autre par un « corridor de circulation » longeant l'Ubaye, « *où le fauve baguenauderait à sa guise* ». Le second, qui aurait occupé le reste de l'arc alpin, aurait été rigoureusement contrôlé et régulé afin de permettre aux brebis et aux moutons de vivre tranquilles. Vision bien utopique d'un fonctionnaire confortablement installé dans son bureau parisien...

Omerta sur un retour programmé

Pire, l'histoire réelle de la réintroduction du loup en France ne correspond en rien à la version officielle. « *La belle histoire officielle raconte l'apparition d'un couple de loups dans les jumelles d'un garde du parc du Mercantour, le 5 novembre 1992. En réalité, un petit groupe de fonctionnaires et de militants savaient bien avant que le loup était là. Sa progression vers la frontière française était suivie depuis le début des années 80 par le ministère de l'Environnement* », explique Éric Conan. L'enquête d'Anne Vallaeys révèle de son côté que l'admini-

stration possédait bel et bien la preuve de sa présence dès 1987. Le 27 décembre 1987, une bête de 33,4 kg, tuée lors d'une battue aux sangliers, fut en effet transportée au Laboratoire d'écologie alpine de Grenoble. L'autopsie de l'animal

— qui ne fut jamais rendue publique — indiquait sans ambiguïté qu'il s'agissait d'un loup. Anne Vallaeys livre d'autres anecdotes démontrant que la progression du loup n'était pas un secret pour ses défenseurs, et qu'il fallait verrouiller l'annonce de son retour afin de ne pas mettre en péril son installation durable en France. L'arrêté du 21 mai 1992, qui ajoute *Canis lupus* à la liste des animaux à protéger en tant qu'espèce d'intérêt communautaire, s'inscrit dans cette stratégie. Il rend le loup « intouchable ». « *Sans discussion, sans la moindre information préalable, du jour au lendemain, cet arrêté va bouleverser bien des départements du Sud français. Pas la moindre initiative du ministère de l'Environnement n'est soumise au public, pas un mot, enfin, quant*

à l'expansion probable du loup sur les territoires... », commente Anne Vallaeys.

Alors que l'arrêté entre en vigueur, le silence sur la présence du loup perdure jusqu'à la fin de l'année 1992. En novembre, un vétérinaire aperçoit un loup sur la route de la Madone de Fenestre, près du mont du Gélas, le plus haut sommet des Alpes-Maritimes. « *Conscient que pareille découverte ne manquerait pas d'affoler la vallée et les Saintmartinois, le vétérinaire n'en avait soufflé mot à quiconque, hormis sa femme* », explique Thierry Houard, technicien scientifique du parc du Mercantour. Bien avant cet épisode, de nombreux indices avaient déjà intrigué les agents du parc. Notamment la présence de trois « chiens » gris, du genre berger allemand, qui avaient « dérangé » les brebis, ou encore la chute intriguante de la démographie des mouflons. « *Motus, telle est la consigne alors. L'administration du Mercantour s'en expliquera beaucoup plus tard : "Nous avons pris la décision de ne pas officialiser cette présence de loups avant d'avoir définitivement écarté l'hypothèse qu'il s'agissait de chiens errants, ensauvagés"* », relate Anne Vallaeys. Allons donc !

Le service com' est en marche

En réalité, il s'agissait d'abord de préparer l'opinion publique au retour du prédateur. Ainsi, c'est seulement à partir de mai 1993 que *Terre Sauvage* salue son arrivée. « *Bienvenue au loup ! Il est de retour en France* », s'exclame la revue naturaliste, qui admet avoir « *gardé le secret aussi longtemps que cela serait nécessaire à la sécurité des loups* ». Et ce, avec la bénédiction et des « *responsables du parc du Mercantour et ceux du ministère de l'Environnement* » ! « *Aujourd'hui, nous décidons de révéler leur présence, la clandestinité n'est pas un statut* », poursuit le magazine écologiste, qui dédie un numéro spécial à « *ceux qui sont prêts, avec nous, à tout mettre en œuvre pour que cet état de grâce se prolonge. À ceux qui pensent, comme nous, que la disparition du loup est le fruit d'une longue injustice. Et qu'avec nous, la nature reprend vie. Une forêt sans loup n'est pas une forêt.* » *Terre Sauvage* peut alors compter sur les nombreux amis de *Canis lupus*. « *Le loup revient en Gaule. Des loups en France ! À nouveau ! Enfin ! Nous devons protéger comme un trésor ces pionniers de la rencontre amicale.*

Voyez-y des fragments d'âme celtique qui hurlent leur liberté dans la montagne. N'allons surtout pas gâcher à coups de fusil la deuxième et dernière chance que la nature nous offre de danser avec eux», s'enflamme l'écologiste Yves Paccalet. Comme pour l'ours dans les Pyrénées, le loup bénéficie d'une véritable «agence de com'». «Nous avons comme mission de parcourir les villages pour prêcher la bonne parole: le loup est "moteur" de biodiversité, ne vous inquiétez pas, il n'est pas dangereux. Il ne tue que pour se nourrir, non pas par plaisir», témoigne un retraité du parc du Mercantour. Geneviève Carbone, une zoologiste recrutée conjointement par le ministère de l'Environnement et le parc du Mercantour en 1993 –et qui participera dix ans plus tard à la création de Ferus, l'association de protection de l'ours, du lynx et du loup–, estime que «refuser le loup, c'est refuser le diable, la femme, la nature, l'hérétique!».

À l'égard des bergers, le discours est tout aussi rassurant: le loup serait tenu à distance grâce aux chiens, aux clôtures électriques et aux techniques d'effarouchement, tels ces fameux «tonne-fort» qui, «à l'aide d'une bouteille à gaz, déclenchent une détonation à soulever l'alpage toutes les vingt minutes», ou le Cerbère, «un système d'effarouchement radiophonique dont le haut-parleur diffuse un tintouin du diable». Au pire, l'État indemniserait les quelques brebis qui auront servi de repas au carnivore. Comme si la question pouvait se résumer à une comptabilité sordide...

Une grande injustice?

Qu'importe que ces discours soient erronés et qu'aucune de ces mesures ne soit efficace pour protéger les troupeaux! Pour les amis du loup, la réapparition de ce super-prédateur est considérée comme un événement écologique majeur. «Grâce à son "action régulatrice", le carnivore remettra de l'ordre dans ce désordre, il restaurera ce fameux équilibre biologique "si utile" au bon fonctionnement de cette nature dont la raison d'être n'aurait

d'autre finalité que son autoreproduction. Un médecin de la montagne, en quelque sorte...», se moque Anne Vallaeys. Sauf que les loups dédaignent le gibier qui leur est assigné, et s'en prennent, dès l'été 1993, aux ovins qui pâturent chaque été dans le parc du Mercantour. «Avec les saisons, le goût des loups pour les transhumants du Mercantour se confirme. Vésubie-Tinée, Vésubie-Roya, Haute-Roya, Haute-Tinée, 765 attaques en cinq ans, 2962 victimes lacérées. Brebis et agneaux, à l'évidence, constituent le menu estival des loups, qui sont évalués à

« Pour le loup, le mouton est un animal aberrant, débile, qui ne sait se défendre, ni s'enfuir. Du coup, ils ne peuvent réprimer leurs réflexes instinctifs les plus vitaux, ça les rend fous », justifie Terre Sauvage.

une bonne dizaine», poursuit la journaliste. L'année 2012 a même battu des records, avec 1874 attaques, 6102 brebis massacrées et plus de 1,9 million d'euros d'indemnisation... Normal, rétorquent en chœur les amis du loup. «Il faut comprendre que pour le loup, le mouton est un animal aberrant, débile, qui ne sait se défendre, ni s'enfuir. Du coup, ils ne peuvent réprimer leurs réflexes instinctifs les plus vitaux, ça les rend fous», justifie Terre Sauvage. «Libérer le pastoralisme des contraintes de la prédation... qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre! Les brebis sont quand même élevées pour être mangées, ce ne sont pas des animaux de compagnie», peut-on lire sur le site du Monde, suite à un article paru dans le quotidien le 21 juin 2012. Visiblement, pour ces écologistes modernes, une montagne sans brebis ni moutons restera une belle montagne tant qu'il y aura un loup, un lynx ou un ours! Et tant mieux si les bergers et les bergères sont chassés des alpages... «La question est de savoir si le pastoralisme dans ses formes actuelles est compatible avec les dangers de la montagne, avec les garanties sanitaires qu'on est en droit de demander aux troupeaux et aux produits issus de ces troupeaux, et tout simplement au bien-être –si l'on peut prendre cette expression– des troupeaux qui peuvent rencontrer des situations imprévues», s'interroge François Moutou, le président de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères. Pour sa part,

Pierre Jouventin, chercheur au CNRS, estime que les éleveurs «devront abandonner le métier. De toute manière, ils n'arriveront pas à éliminer le loup, il y en a partout, il débarque de toutes les frontières». «Les naturalistes le disent: les troupeaux d'ovins sont un fléau pour la biodiversité, le loup arrive à point nommé pour assainir l'espace, permettre le grand déballage de l'appropriation pastorale!», renchérit Harry, un ancien militant de Ferus. Mieux encore, *Canis lupus* serait, selon ce militant écologiste, le modèle comportemental idéal dont l'espèce humaine gagnerait à s'inspirer. À l'inverse des chasseurs «high-tech, qui massacrent à tour de bras pour le plaisir, le loup n'attaque pas: il "prédate". C'est-à-dire qu'il ne prélève qu'une proie à la fois, nécessaire pour rassasier sa meute.» Le maître de la meute, seigneur désigné par ses congénères en vertu des combats victorieux menés contre des rivaux, y règne sans partage sur son territoire. Il veille au maintien de l'ordre et n'accepte aucun «étranger». «Xénophobe accompli, *Canis lupus* assure la cohésion du clan à ce prix», explique Anne Vallaeys. «Il forme avec sa compagne un couple indissociable et ne pratique le coït qu'une à deux fois l'an, le duo élu a seul le privilège de se reproduire au sein d'une meute qui ne peut s'autoriser trop de portées, loi de la nature oblige. Ainsi, adepte des enseignements de Malthus, *Canis lupus* maintiendrait sur les siens un strict contrôle des naissances, tandis qu'*Homo sapiens* va pulluler...», ajoute-t-elle. Quoi que prétend Jean-Vincent Placé, l'écologie urbaine des Verts révèle ici un tout autre visage. Car dans son monde idéal, l'homme –même incarné par le sympathique berger qui a fui le vacarme de la ville pour défendre un pastoralisme ancré dans une tradition multi-millénaire– n'y a pas vraiment de place. ●

Notes:

1. *Le loup est revenu*, Anne Vallaeys, Fayard, octobre 2013.
2. *La fable du gentil loup, ça suffit!*, Éric Conan, Marianne, 28 septembre 2013.
3. www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/propositions/pion1440.pdf
4. *Trois questions à José Bové*, Marianne, 28 septembre 2013.
5. <http://ecologistes-senat.fr/le-retour-du-loup-dans-nos-territoires-est-une-bonne-nouvelle-car-cela-reflete-un-enrichissement-de-la-biodiversite/>
6. *La population de loups croît en France à un rythme de 20% par an*, Le Monde, 24 octobre 2013.

Économie agricole : trois scénarios en perspective

Alors que les discussions autour de la loi d'avenir agricole battent leur plein, le Cercle Prospective des filières agricoles et alimentaires¹ vient de rendre public son dixième rapport, intitulé « Prospective sur la compétitivité de la production française de blé à l'horizon 2020-2025 ». Fruit de dix-huit mois de réflexion, rythmés par six réunions, ce document compte faire entendre la voix des principaux acteurs du monde agricole, en particulier celle des coopératives, largement représentées dans le panel de ses experts.

Dans le cadre de ces travaux, trois scénarios ont été retenus. Le premier, celui du « *déclin irréversible* », répond exclusivement à une pression écologique qui ne prend pas en compte la santé économique de l'agriculture ni son rôle géostratégique. Il en découle des objectifs « *inadaptés* », au demeurant très proches de ceux souhaités par les alliés Verts du gouvernement. Ce scénario entraînerait une perte drastique de la production céréalière, évaluée entre 8,5 et 11Mt, à l'horizon 2022. Toutefois, les membres du Cercle estiment ce scénario « *a priori peu vraisemblable* », car « *les forces de rappel économique et la réaction des agriculteurs et autres secteurs de la filière seraient dans ce cas très fortes* ».

Le deuxième scénario, baptisé « *tendanciel* », correspond à ce que vivent aujourd'hui les filières agricoles. C'est-à-dire un alourdissement progressif des normes environnementales et sanitaires, avec des mesures incitatives contradictoires. Contrairement au premier scénario, les arbitrages entre enjeux économiques, alimentaires et écologiques, ne sont pas vraiment tranchés. Pour le rapport, ce scénario entraînerait une « *perte de compétitivité lente, sournoise, mais inéluctable* ». Au mieux, la production nationale de blé stagnerait, au pire, elle chuterait de 1 à 1,5Mt par an. À l'instar de ce qui s'est déjà passé pour d'autres filières, la France perdrait à terme

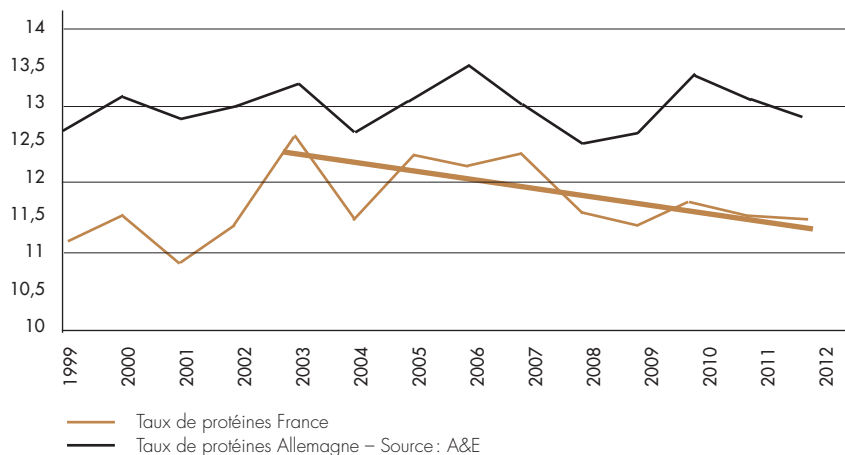
des parts de marché au niveau mondial, notamment dans les pays du nord de l'Afrique. « *Le risque d'un tel scénario, c'est de se laisser conduire progressivement et insensiblement vers un scénario noir, dans lequel l'accumulation des contraintes conduirait à un décrochage majeur à terme de la compétitivité de la production française sur les marchés* », avertit le Cercle. La chute notable du taux de protéines dans les blés français depuis 2003 (de 12,2% à 11,5%), conséquence d'une baisse des apports azotés, illustre parfaitement ce risque.

Enfin, le troisième scénario, qualifié de « *souhaitable* », considère la compétitivité de l'agriculture française à sa juste valeur en écartant tout dogmatisme écologique. Ainsi, les normes et les indicateurs environnementaux sont repensés non pas en fonction d'objectifs arbitrairement définis, mais dans le but de mesurer l'impact réel des exploitations agricoles sur l'environnement. Dans ce scénario, la France serait parfaitement en mesure de rester un acteur majeur sur les marchés mondiaux de blé et de continuer à répondre aux besoins croissants des pays du Sud et du bassin méditerranéen. Il permettrait d'augmenter la production annuelle de blé de 4 à 5Mt à l'horizon 2022. Soit une augmen-

tation de 15%. Mais la réalisation de ce scénario suppose de « *libérer l'innovation* », souligne le rapport. « *Dans le domaine agricole, le progrès technologique se décline en quatre composantes : le machinisme, les outils d'aide à la décision (OAD), l'amélioration génétique et/ou biotechnologique et les molécules intelligentes* », expliquent les auteurs. Si les deux premières composantes profitent d'une dynamique favorable, les deux dernières sont en revanche sérieusement freinées. Pourtant, la chimie du futur, basée sur la biotique (le mariage de la biologie et de l'informatique), la chimie combinatoire (combinaison de morceaux de molécules) et les nanotechnologies, reste encore pleine de promesses. Elle peut sans problème faire gagner l'agriculture en productivité, tout en respectant l'environnement.

Ce scénario devrait permettre de concilier enjeux économiques et demandes sociétales, notamment en ce qui concerne une alimentation de qualité et le respect de l'environnement. Néanmoins, il nécessite une modification notable du comportement du monde agricole, qui doit se montrer « *beaucoup plus proactif et volontariste* », ainsi qu'un changement d'attitude radical des pouvoirs publics et des consommateurs. D'où l'impérieuse ... suite page 8

Protéines des blés français et allemands



... suite de la page 7 nécessité d'engager un certain nombre d'actions au sein des filières, comme une intensification de la prise de parole dès lors que les questions alimentaires sont abordées dans les lieux de débats et d'échanges. Ainsi, les auteurs préconisent de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide.

Pour les rapporteurs, soit la France poursuit un verdissement arbitraire de sa politique agricole, sous le prétexte de vouloir « produire autrement », soit elle s'engage résolument dans la voie du « produire plus et mieux ». En traçant les perspectives de différents scénarios, ils incitent donc le ministre de l'Agriculture à abandonner tout discours ambigu.

Cependant, la démarche pertinente du Cercle Prospective, qui met en regard plusieurs scénarios, se révèle insuffisante. Car affirmer vouloir « produire plus et mieux » ne séduit plus une très grande part des citoyens. Face à l'offre alimentaire abondante, pourquoi en effet vouloir produire 5 Mt de céréales supplémentaires ? Par ailleurs, la vocation exportatrice de la France ne fait plus consensus, une large majorité de personnes estimant que la France n'est pas le grenier alimentaire du monde et qu'elle ne doit donc pas « sacrifier » son environnement au nom d'un « productivisme exagéré ». Y compris pour nourrir les 9 à 10 milliards d'êtres humains qui peupleront la planète d'ici à 2050.

Il manque donc au rapport une étape clé : traduire en termes économiques, sociaux et géopolitiques, ce qu'impliquent les différents scénarios. Autrement dit, expliquer quelles seraient les conséquences socio-économiques, pour la France, d'une production de blé réduite d'un tiers (scénario 1), maintenue à l'état actuel (scénario 2) ou augmentée de 15% (scénario 3). La crise que traversent actuellement les filières de l'élevage – qui subissent de plein fouet le « produire moins » si cher aux adeptes de la Décroissance –, témoigne des répercussions de la santé d'un secteur économique particulier sur le tissu social. De même, le manque à gagner que représente une diminution de nos exportations se traduit au final par une perte de revenus pour financer les retraites, la santé ou l'éducation. En revanche, une amélioration de la balance commerciale, obtenue grâce à la conquête de nouveaux marchés, permettrait de soulager la charge des impôts. Bref, il importe de traduire en termes pédagogiques ce qu'implique une perte ou un gain

de quelques quintaux à l'hectare, et de rappeler que la prospérité économique de la France dépend principalement de ses capacités

exportatrices et de son tissu régional d'entreprises créatrices de richesses. Certes, le rapport souligne que l'industrie agroalimentaire – qui intègre l'ensemble des composantes du monde agricole – contribue aujourd'hui de manière significative à la performance économique nationale. Ainsi, la filière céréalière réalise un chiffre d'affaires de

Cette première contribution nécessite un approfondissement indispensable pour mesurer à leur juste valeur les conséquences réelles des différents scénarios envisagés dans ce rapport.

54 milliards d'euros, comptabilise 520 000 emplois et dégage un excédent commercial de 6 à 8 milliards d'euros selon les années. Mais ces données sont trop générales. C'est pourquoi cette première contribution nécessite un approfondissement indispensable pour mesurer à leur juste valeur les conséquences réelles des différents scénarios envisagés dans ce rapport.

Note :

1. Le Cercle Prospective réunit une quarantaine de représentants du monde agricole (experts, dirigeants de coopératives, de négoce et de l'industrie agroalimentaire). Il a été initié par le groupe BASF Agro et se réunit depuis 1995.

Abonnement

nom _____

prénom _____

société _____

adresse _____

code postal _____

ville _____

téléphone _____

e-mail _____

Individuel (12 numéros).

individuel : 75€

+ de 25 salariés : 150€

Groupe.

Je souscris _____ abonnements.

La revue est expédiée à chaque personne figurant sur la liste jointe. Au terme des abonnements, je recevrai une lettre de relance pour le groupe.

5-20 abonnements : 50€ l'unité.

> 20 abonnements : 35€ l'unité.

Je désire également recevoir la version électronique.

Je verse la somme de _____ € (un justificatif vous sera envoyé en retour)

Merci d'adresser votre règlement à
Amos Prospective
2 bis, rue Dupont de l'Eure
75020 Paris